Lieu, date

Madame, Monsieur,

En tant que personnel du CIO de **LIEU**, nous souhaitons vous alerter sur une disposition que s'apprête à prendre le gouvernement au sujet du réseau des centres d'information et d'orientation, services déconcentrés de l'Education nationale.

Le transfert de la compétence orientation aux régions ne les a pas automatiquement conduites à demander le transfert des CIO et de leurs personnels, compte-tenu du contexte de pertes financières suite à leur dessaisissement de leurs prérogatives en matière d'apprentissage.

Les CIO avaient donc vocation à rester au sein de l'Education nationale.

Mais il a été annoncé aux organisations syndicales, il y a quelques jours, que le gouvernement avait décidé la suppression pure et simple de l'ensemble du réseau des CIO, soit la fermeture des 390 lieux d'accueil de proximité actuels répartis sur l’ensemble du territoire national.

La raison essentielle en est le recentrage des personnels sur les établissements scolaires et sur une partie de leurs missions, la psychologie et ses applications dans l’école.

Les centres d'information et d'orientation sont le lieu d’affectation des psychologues de l’Education nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation » (ex conseillers d’orientation psychologues) et sont dirigés par un ou une DCIO, qui organise leur service dans les établissements scolaires et au CIO. Ces personnels ont un très haut niveau de compétences dans le conseil en orientation, enrichi au quotidien par la diversité des problématiques rencontrées, surtout au sein du CIO.

Ils sont implantés dans les territoires afin d'offrir à la population un service favorisant l'insertion par la formation, meilleure manière de lutter contre l'exclusion et les inégalités devant l'emploi.

Leurs missions ont toujours été de rechercher des solutions pour toutes les personnes présentant un problème d'orientation ou de formation, qu’ils accueillent au quotidien et conseillent gratuitement.

Leur public est essentiellement composé de jeunes, scolarisés ou non, du public comme du privé, issus de l'Education nationale comme d'autres ministères (agriculture, culture, jeunesse et sports, etc.), de la formation initiale ou de l'apprentissage, étudiants, décrocheurs.

Ce sont surtout des collégiens et lycéens qui peinent à définir leur projet qui ne trouvent pas d'affectation dans un établissement de formation, qui abandonnent leur cursus et se retrouvent sans solution, qui sont en difficulté en raison d'un handicap ou d'un problème de santé, ou encore qui suite à un déménagement ne peuvent poursuivre leur cursus faute de place dans leur spécialité d’origine.

Ils sont également amenés à recevoir les jeunes en situation de décrochage qui souhaitent exercer leur droit au retour en formation initiale en constituant des dossiers, instruits par le CIO, ainsi que d'autres types de personnes dans le cadre du SPRO, service public régional de l'orientation, au titre du premier accueil, à savoir des demandeurs d'emploi ou des adultes en reconversion ou désirant reprendre une formation.

Les directeurs de CIO sont par ailleurs responsables des réseaux FOQUALE (formation, qualification, emploi), organes internes à l'EN destinés à lutter contre le décrochage scolaire ainsi que des PSAD, plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, en co-animation avec les direct.eur.rice.s des missions locales.

C'est aussi dans les CIO que sont accueillis les jeunes migrants mineurs, isolés ou non, et majeurs qui y passeront des évaluations pour estimer leur niveau de maîtrise du français et des mathématiques afin de cibler les classes ou dispositifs qu'ils pourront intégrer dans les établissements scolaires.

Pour réaliser toutes ces missions, non exhaustives, les CIO ont tissé des réseaux avec de multiples partenaires et ils représentent donc une interface, très précieuse pour le système éducatif, entre les établissements scolaires et les organismes ou structures extérieurs qui proposent des parcours alternatifs ou des accompagnements pour les élèves en difficulté.

De nombreux jeunes viennent accompagnés de leurs parents car les CIO sont ouverts pendant les vacances scolaires, le mercredi et le samedi pour certains.

Les CIO ne sont pas un luxe dont la nation pourrait se passer, leur financement est peu dispendieux. A titre d’exemple, un CIO de 33 agents, comme celui d’Orléans, reçoit 14 000 € pour une année de fonctionnement quand un seul élève de classe préparatoire coûte 15 000 € pour une année (Source: MEN-MESRIDEPP, Compte provisoire de l’éducation pour 2015).

En revanche, chaque CIO contribue à maintenir l’égalité de tous les citoyens à accéder sur tout le territoire au droit au conseil en orientation et à l’accompagnement pour élaborer un parcours de formation menant à la qualification et à l’emploi.

Même si des ressources numériques nombreuses et précieuses sont maintenant disponibles pour aider le public dans ses recherches, le besoin d’accompagnement et de conseil personnalisé en face à face (présentiel ou téléphonique ou à distance) reste très fort et il est essentiel de pouvoir y répondre pour atténuer les inégalités devant à la fois l’accès au numérique (de moins en moins prégnant) mais aussi et surtout la compréhension et l’assimilation des contenus d’information par les plus jeunes (collégiens et lycéens) et les moins armés (familles).

En tant qu’élu.e de la République, garant.e de l’égalité des territoires en matière de maintien des services publics, vous ne resterez sans doute pas insensible aux arguments ci-dessus exposés.

Pour vous persuader de l’utilité sociale des CIO, nous vous invitons à vous rendre dans un CIO de votre circonscription. Vous pourrez ainsi mesurer le danger de leur disparition et mettre en regard le bénéfice de leur maintien avec la nécessité de les mettre en valeur, ce qui leur a manqué depuis plus de trente années.

 Le personnel du CIO